

Nom de la tombola

"Abonnements à l'OM pour les professionnels de l'AP-HM"

Organisateur

Phoceo, le fonds de dotation de l'AP-HM dont le siège se situe 80 rue Brochier 13005 Marseille

Durée

La tombola se déroulera du 26 juin 2023 au 14 juillet 2023. Le tirage au sort aura lieu le 17 juillet 2023.

Participants éligibles

La tombola est EXCLUSIVEMENT réservée aux professionnels en activité de l'AP-HM. Les participants doivent être majeurs et employés de manière régulière par l'AP-HM.

Pour participer à la tombola, les participants doivent obligatoirement être en possession d'un matricule AP-HM valide. Ce matricule sera requis lors de l'achat des tickets de tombola et devra être présenté au moment de la participation. Tout participant ne pouvant justifier d'un matricule AP-HM en cours de validité ne sera pas autorisé à participer à la tombola.

Modalités de participation

Les participants doivent se procurer des tickets de tombola, disponibles sur la page <https://gotb.la/GVBH186>. Chaque participant peut acheter plusieurs tickets pour augmenter ses chances de gagner. Le nombre de tickets disponibles par personne n'est pas limité. Le nombre total de tickets mis en vente est de 5 000. Toutefois, Phoceo se réserve le droit de remettre en jeu un nombre supplémentaire de tickets en fonction de la demande et du nombre de ventes réalisées.

Tirage au sort

Le tirage au sort des gagnants sera effectué de manière aléatoire le 17 juillet 2023 via la plateforme GoTombola par un représentant de Phoceo. Les gagnants seront contactés personnellement par téléphone ou par courrier électronique, à l'adresse fournie lors de l'achat des tickets.

Responsabilités des gagnants

Les gagnants seront tenus de confirmer leur acceptation du prix dans un délai de 7 jours après avoir été informés de leur victoire. Les places des abonnements sont strictement personnelles et ne peuvent être revendues ou cédées à des tiers. Toute tentative de revente ou de cession des places entraînera des poursuites légales.

Caractère indiscutable des lots offerts et absence de contre-valeur en argent

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants. Les gagnants acceptent par avance les cadeaux mentionnés dans les lots sans pouvoir prétendre à un échange ou leur contre-valeur en espèces ou virement auprès de l'organisateur ou de ses partenaires. Phoceo décline toute responsabilité en cas de report, annulation et éventuellement modification des conditions d'utilisation des abonnements et places. Les gagnants reconnaissent que les lots reçus sont des cadeaux gratuits et ne peuvent être considérés comme une rémunération, une gratification ou une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Contrôle des participants et fourniture des noms des gagnants

Les places pour les matchs sont nominatives et ne peuvent être vendues. Toute personne, gagnant un des lots tentant de revendre à une autre personne un ou des tickets pour accéder aux matches s'expose à des poursuites pénales. Chaque gagnant d'abonnement et de places individuelles devra se rapprocher de Phoceo à chaque rencontre pour lui transmettre le nom ou les noms des personnes qui se rendront au match. Phoceo transmettra à chaque rencontre les billets. Les gagnants des abonnements sont libres de désigner à chaque rencontre deux noms de personnes différentes. Toutefois, ce sont ces personnes qui devront impérativement se rendre au stade et leur identité pourra être vérifiée par les agents de sécurité. Les noms des participants fournis par les gagnants seront communiqués au stade et pourront faire l'objet d'un contrôle lors des rencontres. Phoceo se réserve le droit de vérifier l'identité des participants en demandant une pièce d'identité correspondante au nom fourni. Les participants devront se conformer aux procédures de contrôle et de vérification mises en place par Phoceo et les autorités compétentes du stade. Tout refus de se soumettre aux contrôles ou toute tentative de fraude pourra entraîner une suspension de l'attribution des places. Les gagnants reconnaissent que la transmission des noms des participants est obligatoire et constitue une condition indispensable pour assister aux rencontres.

Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la tombola seront utilisées uniquement pour les besoins de l'organisation de la tombola et ne seront pas transmises à des tiers, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

Litiges

En cas de litige, seules les décisions prises par Phoceo seront considérées comme définitives.

Non respect des modalités de participation

En cas de non respect des modalités de participation, le lot sera remis en jeu et gagné par la personne suivante dans l'ordre du tirage. Dans le cas où il s'agirait du dernier lot, le lot sera remis aux tickets de secours tirés en plus. Les tickets achetés par des participants ne respectant pas les modalités de participation ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Aucune réclamation ne sera prise en compte.

Utilisation des données

Les données personnelles des participants seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des rencontres et seront traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

Contact

80 rue Brochier 13005 Marseille
contact@phoceo.com